



16 avril 2024

Présenté par le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité

Original : anglais

---

Traité sur le commerce des armes  
**Dixième Conférence des États Parties**  
Genève, 19 – 23 août 2024

## GRUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIVERSALISATION DU TRAITÉ RAPPORT DES COPRÉSIDENTS À LA CEP10

### INTRODUCTION

1. Ce projet de rapport à la Dixième Conférence des États Parties (CEP10) au Traité sur le commerce des armes (TCA) est soumis par les Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU), l'Ambassadeur Razvan RUSU de Roumanie et l'Ambassadrice Seong-Mee YOON de la République de Corée (ROK). Il vise à rendre compte des travaux entrepris par le WGTU et les parties prenantes du TCA dans la promotion de l'universalisation du Traité depuis la CEP9, comme indiqué lors de la réunion du WGTU du 22 février 2024. Le rapport présente également un résumé des discussions et des résultats de la réunion du WGTU du 22 février 2024 sur le document de travail des Coprésidents sur la mise en œuvre des décisions de la CEP9 concernant les travaux du WGTU ([ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/777/DrWP](https://att.csp10.wgtu/2024/Chair/777/DrWP)) ainsi que la note d'information présentée par les Coprésidents du WGTU lors de la réunion préparatoire informelle de la CEP10 les 16 et 17 mai 2024. Le rapport se termine par des recommandations que le WGTU soumet à l'examen de la CEP10 sur ce sujet.

2. Le projet de rapport comprend les annexes suivantes :

- a. [Annexe A : Projet de plan de travail du WGTU concernant les efforts d'universalisation du TCA](#) ; et
- b. [Annexe B : Projet de liste de questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et sur l'intégration](#)

### CONTEXTE

3. Le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) a été créé par la Troisième Conférence des États Parties au TCA (CEP3) en vue de diriger le processus d'harmonisation des réflexions et des idées sur la question de l'universalisation du Traité et de déterminer les meilleures approches permettant de faire avancer cette question. Les travaux du WGTU sont guidés par ses Termes de référence ainsi que par son Plan de travail initial approuvé par la CEP3<sup>1</sup>.

4. La Neuvième Conférence des États Parties au TCA (CEP9) a pris un certain nombre de décisions qui ont trait aux travaux du WGTU. L'une de ces décisions concerne l'adoption de la proposition sur l'« Amélioration des travaux du Groupe de travail du TCA sur l'universalisation du Traité (WGTU) », dans laquelle il est recommandé, entre autres, de « *charg[er] le WGTU d'approfondir, le cas échéant, les détails*

---

<sup>1</sup> ATT/CSP3.WGTU/2017/CHAIR/160/Conf.Rep.

concernant les efforts d'universalisation, notamment un rôle éventuel de l'industrie au cours du cycle de la CEP10 »<sup>2</sup>. Les autres décisions portent sur l'adoption de la proposition sur l'examen du programme de travail du TCA et de la proposition sur la configuration et le contenu des travaux du WGETI, qui implique que le WGTU aligne ses travaux sur les travaux principaux du WGETI et sur des discussions structurées sur les phases/étapes de mise en œuvre relative à la « ratification/l'adhésion et à l'intégration du TCA »<sup>3</sup>. Afin de faciliter les discussions sur la mise en œuvre de ces décisions de la CEP9, les Coprésidents du WGTU ont préparé le document de travail susmentionné.

## RÉUNION DU WGTU DU 22 FÉVRIER 2024

### **Point du Secrétariat du TCA sur l'état des ratifications et des adhésions**

5. Pour ouvrir la réunion, le WGTU a examiné la situation de la participation au Traité en s'appuyant sur une [présentation du Secrétariat du TCA](#)<sup>4</sup>. Le nombre d'États Parties n'a pas changé depuis la CEP9 et s'élève toujours à 113, auxquels s'ajoutent 28 États signataires qui ne sont pas encore des États Parties. Le dernier État à avoir adhéré au Traité est toujours Andorre, qui a déposé son instrument de ratification le 2 décembre 2022. Au cours de la onzième année depuis l'adoption du Traité en juin 2013, aucun État n'a adhéré au Traité ; seuls un et deux États l'ont fait au cours des neuvième et dixième années (Niue, les Philippines et le Gabon).

6. En vue de la discussion prévue sur les futurs efforts d'universalisation du WGTU, le Secrétariat du TCA s'est également intéressé aux taux de participation actuels dans les régions. À cet égard, l'Asie a le taux de participation le plus bas, puisque seulement 23 % des États asiatiques sont parties au TCA (sachant que 21 % supplémentaires ont signé le Traité). En Océanie, 40 % des États sont parties au Traité (et 20 % l'ont signé). 54 % des États africains sont parties au TCA (et 20 % en sont signataires). Dans la région des Amériques, 79 % des États sont parties au TCA (et 6 % en sont signataires). En Europe, 93 % des États sont parties au TCA (et 2 % en sont signataires).

### **Point sur les activités visant à promouvoir l'universalisation du TCA**

7. Le Président de la CEP10 a présenté les activités d'universalisation menées jusqu'à présent par la Roumanie. Le Président de la CEP10 a facilité la préparation et le traitement de la résolution 2023 du TCA au cours de la réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), qui a été approuvée par 159 États, sans aucune voix contre. Le Président de la CEP10 a également évoqué la participation de la Roumanie aux efforts de sensibilisation régionaux, y compris l'accueil récent de la Mongolie pour une visite d'étude, ainsi que sa participation à plusieurs événements organisés par les parties prenantes.

---

<sup>2</sup> Voir le paragraphe 23 (a) et (b) du Rapport final de la CEP9 ([ATT/CSP9/2023/SEC/773/Conf.FinRep.Rev2](#)) et l'Annexe A au projet de Rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP9 ([ATT/CSP9.WGTU/2023/CHAIR/769/Conf.Rep](#)).

<sup>3</sup> Voir les paragraphes 24 (f) et 35 du Rapport final de la CEP9 ([ATT/CSP9/2023/SEC/773/Conf.FinRep.Rev2](#)) ; l'Annexe D au projet de Rapport des Coprésidents du WGETI à la CEP9 ([ATT/CSP9.WGETI/2023/CHAIR/767/Conf.Rep](#)), en particulier les paragraphes 8 et 11 ; et le projet de proposition du Comité de gestion sur l'Examen du programme de travail sur le TCA ([ATT/CSP9.MC/2023/MC/765/Conf.Prop](#)), en particulier les paragraphes 18 et 19.

<sup>4</sup> Les dernières informations sur l'état de la participation au TCA sont disponibles sur le site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/treaty-status.html?templateId=209883>.

8. En tant que Coprésidente du WGTU, la République de Corée a annoncé avoir finalisé son projet de traduction de la « Trousse à outils sur l'universalisation du TCA » et du « Kit de bienvenue pour les nouveaux États Parties au TCA » dans toutes les langues de l'ASEAN<sup>5</sup>. La République de Corée a également fait la promotion du TCA lors de réunions et d'activités pertinentes organisées dans la région Indopacifique.

9. Un certain nombre d'États Parties et d'organisations régionales ont ensuite informé le WGTU de leurs activités d'universalisation depuis la CEP9. Parmi ces activités figurent l'organisation de tables rondes sur l'universalisation, la promotion du TCA lors de réunions de haut niveau dans les cadres régionaux existants, la conduite d'activités de sensibilisation en marge de la Première Commission de l'AGNU ainsi que la fourniture d'une assistance sur des sujets tels que la législation nationale. Plusieurs délégations ont également souligné l'importance de rechercher des synergies entre les efforts d'universalisation et ont insisté sur le rôle essentiel de la société civile dans l'universalisation du TCA.

10. Les organisations de la société civile ont également fait état d'activités passées et futures, principalement dans les régions Afrique et Indopacifique, qui visent à rassembler les États pour qu'ils partagent les défis en matière d'intégration et de mise en œuvre. Elles ont aussi évoqué des sessions informelles visant à échanger sur les facteurs qui empêchent les États d'adhérer au Traité et sur les difficultés de mise en œuvre auxquelles ils seront confrontés. Dans ce contexte, les organisations ont invité les délégations à user de leur influence à tous les niveaux et ont fait référence à la CEP9 qui encourage la poursuite des échanges de vues réguliers entre le Président de la CEP, les Coprésidents du WGTU, les présidents et facilitateurs des différents organes subsidiaires du TCA, les États et la société civile sur la promotion de l'universalisation du TCA.

11. Conscientes que l'adhésion au niveau mondial est la clé du succès du Traité, toutes les délégations ont convenu de la nécessité de prendre de nouvelles initiatives pour faire face au faible taux de participation dans certaines régions. Elles ont appelé tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au traité, en s'adressant tout particulièrement aux États signataires.

### **Examen du document de travail sur la mise en œuvre des décisions de la CEP9 relatives aux travaux du WGTU**

#### *Introduction par les Coprésidents*

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents du WGTU ont présenté les deux parties de leur document de travail. La première détaille les futurs efforts d'universalisation du WGTU, conformément à la proposition adoptée sur l'« *Amélioration des travaux du WGTU* », et la seconde traite de l'alignement des travaux du WGTU sur les travaux principaux du WGETI par le biais de discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration.

13. En ce qui concerne les futurs efforts du WGTU en matière d'universalisation, les Coprésidents se sont concentrés sur l'élaboration d'un plan de travail à moyen ou à long terme qui « *permettrait au WGTU de fournir un soutien continu aux processus nationaux de ratification ou d'adhésion au TCA sur une longue*

---

<sup>5</sup> Ces deux documents sont disponibles sur la page *Outils et orientations* du site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

*période* ». À cette fin, le WGTU « *concentrera ses efforts sur une/des région(s) spécifique(s) pendant un certain temps (recommandation initiale de trois ans) et évaluera les progrès accomplis* ». Afin de fournir des éléments pertinents pour ce plan de travail, les Coprésidents ont inclus dans leur document de travail des questions directrices à l'intention des délégations.

14. En ce qui concerne les discussions structurées prévues sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration, les Coprésidents ont expliqué que leur document de travail présentait les sujets de discussion (rôle de l'exécutif et du parlement, processus législatif et de consultation nationale) ainsi que les modalités de travail pour ces discussions. Le WGTU discutera de l'ensemble de ces sujets interconnectés au fil de ses réunions. À cette fin, les « pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration » constitueront un point récurrent de l'ordre du jour du WGTU pendant au moins trois cycles de CEP. Les Coprésidents ont également mis l'accent sur le projet de liste de questions pratiques en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration qui sont fournies pour encadrer les contributions/présentations des États Parties et des autres parties prenantes pendant les discussions structurées. Le projet de liste est un livrable pour la CEP10.

#### *Discussion sur les futurs efforts d'universalisation du WGTU*

15. Les délégations soutiennent largement la nouvelle approche des efforts d'universalisation du WGTU. De nombreuses délégations se sont également engagées à contribuer à la promotion de l'universalisation, en s'engageant auprès des États de leur région qui n'ont pas encore adhéré au Traité et en soutenant leurs efforts de ratification/d'adhésion et d'intégration.

16. En ce qui concerne l'orientation régionale des efforts d'universalisation, les délégations ont surtout mentionné la région Asie-Pacifique comme cible principale (étant donné que le groupe régional des États d'Asie-Pacifique représentés aux Nations Unies affiche un taux de participation de seulement 22 % et comprend 11 États signataires)<sup>6</sup>. Certaines délégations ont également mentionné des parties de l'Afrique comme zones d'intervention pertinentes, compte tenu des faibles taux de participation dans les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est en particulier. Les délégations ont néanmoins rappelé qu'il ne fallait pas perdre de vue les possibilités d'amener les États d'autres régions à franchir le pas et ont reconnu que tous les États signataires demeuraient une priorité (comme l'a prescrit également la CEP9). Les délégations ont en outre indiqué que le WGTU devrait aussi continuer à s'impliquer auprès des principaux exportateurs et importateurs qui ne sont pas encore des États Parties et prendre en considération les intérêts stratégiques, tels que la contribution potentielle à la lutte contre la criminalité organisée.

17. En ce qui concerne les paramètres et les informations à prendre en compte concernant le statut de ratification des États et leur propension à adhérer au Traité, les délégations ont fait référence aux données déjà disponibles dans le cadre du processus du TCA, notamment la « Trousse à outils sur l'universalisation du TCA » et le « Kit de bienvenue pour les nouveaux États Parties au TCA ». Elles ont

---

<sup>6</sup> Pour une vue d'ensemble de la composition des groupes régionaux des Nations Unies, voir <https://www.un.org/dgacm/fr/content/regional-groups>. Il convient de noter que dans le contexte du TCA, le statut de la participation est considéré en fonction des régions géographiques dans le géoschéma des Nations Unies (<https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>). À cet égard, comme indiqué ci-dessus, la région Asie affiche un taux de participation de 23 % et la région Océanie un taux de participation de 40 %.

évoqué le recours à des mécanismes de soutien tels que le Fonds d'affectation volontaire (VTF) et la Base de données du TCA sur l'adéquation des besoins et des ressources, qui devraient également être activement utilisés pour soutenir les efforts d'universalisation et de mise en œuvre du Traité. Les informations recueillies sur l'utilisation de ces mécanismes par les États concernés pourraient être compilées dans un document sur l'état de leur ratification et leur volonté d'adhérer au traité (avec d'autres informations pertinentes issues du processus du TCA). Ce document serait certainement utile pour éclairer ou cibler les efforts de sensibilisation.

18. Les délégations ont toutefois indiqué que, pour définir des objectifs spécifiques, il était nécessaire de procéder à une vaste évaluation politique, à laquelle les Vice-présidents du TCA pouvaient apporter une contribution très précieuse. Une délégation a proposé à cet égard que les Vice-présidents mènent des enquêtes d'évaluation dans leurs régions. Une autre délégation a ajouté qu'ils pourraient dans ce cadre prendre en compte les motivations, les avantages et les difficultés exposées dans la Trousse à outils sur l'universalisation du TCA mentionnée plus haut<sup>7</sup>. En tout état de cause, ces évaluations doivent porter spécifiquement sur chaque État : l'assistance individuelle fait partie intégrante de la nouvelle approche. À cet égard, il est clair que la situation politique et constitutionnelle interne d'un pays peut jouer un rôle majeur dans la capacité d'un État à adhérer au Traité, indépendamment de son engagement. Le caractère sensible des informations recueillies au cours de ce processus a été rappelé, de même que la nécessité de leur appliquer un traitement approprié et d'adopter des mesures de confiance.

19. Les délégations ont également souligné l'importance de promouvoir les synergies avec d'autres efforts d'universalisation, aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. À cet égard, comme le mentionne également le document de travail des Coprésidents, le WGTU est une plateforme de suivi et de soutien de la mise en œuvre globale de la nouvelle approche proposée et de tous les efforts déployés par les parties prenantes au TCA.

*Discussion sur l'alignement des travaux du WGTU sur les travaux principaux du WGETI (discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration)*

20. Les délégations ont également apporté un large soutien aux discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration. Elles ont estimé que les questions directrices proposées en annexe étaient très pertinentes et que les présentations prévues sur la base de ces questions produiront une mine d'informations. Elles ont par ailleurs salué l'inclusion des fonctions transversales de la coopération et de l'assistance internationales dans les questions.

21. Les délégations ont en outre souligné que l'objectif principal des présentations prévues devrait

---

<sup>7</sup> La Trousse à outils sur l'universalisation du TCA comprend une partie sur les avantages de l'adhésion au Traité, qui se fonde sur l'objet et la finalité du Traité. Elle explique qu'adhérer au Traité signifie faire partie d'une communauté d'États pratiquant un commerce international d'armes classiques bien réglementé, dans un but de transparence, de paix et de sécurité, de droits humains, de développement durable, de réglementation du commerce et de renforcement des normes commerciales et, enfin, de soutien des synergies avec d'autres instruments. Cette trousse à outils comprend aussi une partie sur les difficultés rencontrées par les États qui adhèrent au Traité ainsi qu'une série de questions fréquemment posées telles que « *Quel est l'impact du Traité sur le commerce mondial des armes ?* », « *Comment pouvons-nous être sûrs que les États Parties respectent leurs engagements ?* » et « *Le Traité empêche-t-il les États d'importer des armes ?* »

être de montrer comment elles peuvent être bénéfiques pour les États signataires et les autres États qui envisagent d'adhérer au Traité. Toutefois, les États Parties qui présentent leur processus de ratification/d'adhésion doivent également exposer les principales motivations de leur ratification/adhésion. Une délégation a proposé que les États signataires et autres États qui ont exprimé un intérêt pour la ratification ou l'adhésion au Traité soient également invités à participer aux présentations prévues. Leur contribution pourrait aider le WGTU et les fournisseurs d'assistance internationale à concentrer leurs efforts.

## **CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU WGTU DU 22 FÉVRIER 2024 ET ÉTAPES SUIVANTES**

22. Pour conclure la discussion sur les futurs efforts d'universalisation du GGTU, les Coprésidents ont rappelé aux délégations la prochaine étape prévue sur ce sujet, à savoir l'élaboration d'un premier projet de plan de travail à moyen ou long terme pour les efforts d'universalisation du TCA. Ce projet de plan de travail sera intégré dans le projet de rapport des Coprésidents à la CEP10, qui comprendra également des projets de recommandations. Le projet de rapport sera distribué aux parties prenantes au TCA en vue d'une discussion lors de la réunion préparatoire informelle de la CEP10 les 16 et 17 mai 2024.

23. En ce qui concerne les discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration, les Coprésidents ont constaté que l'approche et la liste des questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et l'intégration bénéficiaient d'un large soutien. Ils n'ont reçu aucune proposition de modifications concrètes ou de questions supplémentaires à ajouter à la liste. Les délégations qui souhaitaient encore soumettre ce type de propositions ont été invitées à le faire par écrit. Si aucune nouvelle proposition n'est reçue après la réunion du 22 février 2024, la liste proposée sera considérée comme un produit fini pour la CEP10.

24. Pour l'avenir, les Coprésidents ont rappelé que les décisions de la CEP9 concernant l'universalisation et le WGTU allaient au-delà des deux résultats attendus pour la CEP10 qui ont été abordés dans le document de travail des Coprésidents et lors de la réunion du WGTU du 22 février 2024. Comme le mentionne également leur document de travail, pour cette réunion particulière, les Coprésidents se sont concentrés sur les éléments de la proposition adoptée sur l'« *Amélioration des travaux du [WGTU]* » qui prévoient explicitement un rôle pour le WGTU lui-même, tout en notant que d'autres éléments s'adressent plutôt aux États Parties et au Secrétariat du TCA. Il convient cependant de préciser que pour que le projet de plan de travail aboutisse à des résultats tangibles, toutes les parties prenantes concernées doivent assumer leur rôle prévu et la mise en œuvre globale de la nouvelle approche proposée doit être suivie et soutenue au sein du WGTU.

## **NOTE D'INFORMATION DU WGTU LORS DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE INFORMELLE DE LA CEP10 DES 16 ET 17 MAI 2024**

25. *[à insérer après la réunion préparatoire informelle de la CEP10 des 16 et 17 mai 2024]*

## **RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DE LA CEP10**

26. Sur la base de ce qui précède et compte tenu du travail entrepris par le WGTU pour accomplir son mandat au cours de la période séparant la CEP9 et la CEP10, le Groupe de travail recommande que la CEP10 :

- 1) *accueille favorablement le projet de plan de travail pour les efforts d'universalisation du TCA, tel qu'il figure à l'Annexe A du présent rapport, qui sera examiné et mis à jour par le Groupe de travail, le cas échéant ;*
- 2) *accueille favorablement la liste des questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et l'intégration pour les discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration au sein du WGTU, telle qu'elle figure à l'Annexe B du présent rapport, qui sera examinée et mise à jour par le Groupe de travail, le cas échéant ; et*
- 3) *encourage les États parties à se porter volontaires pour présenter leurs pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration, en tenant compte des questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et l'intégration pour chaque thème.*

## ANNEXE A

### PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU WGTU POUR LES EFFORTS D'UNIVERSALISATION DU TCA

#### Projet

##### Contexte

1. Le présent plan de travail est joint en annexe au Rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10 (ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/785/Conf.Rep), accueilli favorablement par la CEP10. Il est destiné à orienter les discussions sur l'universalisation du Traité et les efforts de sensibilisation des parties prenantes du TCA au cours des cycles de la CEP11 à la CEP13, conformément à la décision pertinente de la CEP9 et aux discussions de suivi tenues au sein du WGTU au cours du cycle de la CEP10<sup>1</sup>.

##### Les champions régionaux de l'universalisation et les autres parties prenantes du TCA

2. Dans le cadre de ce plan de travail, les Coprésidents du WGTU assumeront la responsabilité principale des efforts d'universalisation, avec l'appui des Vice-présidents du TCA et en étroite coopération avec le Secrétariat du TCA.

3. Les efforts des Coprésident du WGTU et des Vice-présidents seront soutenus par d'autres États parties désireux d'agir en tant que champions régionaux de l'universalisation. À cette fin, le TCA se rapprochera des points de contact nationaux des États Parties pour s'enquérir de l'intérêt des États Parties à soutenir l'universalisation au niveau régional.

4. Outre les champions régionaux de l'universalisation, toutes les autres parties prenantes du TCA, y compris la société civile, sont encouragées à entreprendre ou à soutenir des efforts d'universalisation dans le cadre de ce plan de travail.

##### Orientation des efforts d'universalisation du TCA

5. Sur la recommandation du WGTU, les efforts d'universalisation au cours des cycles de la CEP11 à la CEP13 porteront principalement sur les États de la région Asie-Pacifique qui n'ont pas encore adhéré au Traité. Une liste des États concernés est jointe au présent plan de travail.

6. Par ailleurs, les efforts d'universalisation se concentreront sur les États signataires qui n'ont pas encore adhéré au Traité, quelle que soit leur région, en particulier ceux qui sont situés dans la région cible. Une liste de tous les États signataires est jointe au présent plan de travail.

7. Afin de déployer en priorité les efforts d'universalisation au sein de ces groupes, les champions régionaux de l'universalisation des régions concernées et le Secrétariat du TCA discuteront des États les plus disposés à adhérer au Traité dans les années à venir. À cette fin, les champions régionaux de l'universalisation des régions concernées, en coopération avec le Secrétariat du TCA, procéderont à une évaluation préalable des États concernés dans leur région et demanderont l'avis des parties prenantes intéressées par le TCA, y compris les organisations régionales pertinentes.

##### Planification des efforts d'universalisation du TCA

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 23 (a) et (b) du Rapport final de la CEP9 ([ATT/CSP9/2023/SEC/773/Conf.FinRep.Rev2](#)) et l'Annexe A au projet de Rapport des Coprésidentes à la CEP9 ([ATT/CSP9.WGTU/2023/CHAIR/769/Conf.Rep](#)).

8. Afin de favoriser la planification stratégique, la rationalisation et le soutien des efforts d'universalisation, les champions régionaux de l'universalisation et les autres parties prenantes du TCA sont priés de faire part bien à l'avance au Secrétariat du TCA des efforts d'universalisation prévus aux niveaux bilatéral, multilatéral et régional, lorsque cela est possible et approprié.

9. Dans la mesure du possible et s'il y a lieu, le Secrétariat du TCA se mettra en rapport avec les organisations régionales concernées et les autres parties prenantes du TCA afin de favoriser la coopération et d'éviter la duplication des efforts.

#### **Contenu des efforts d'universalisation du TCA**

10. Les parties prenantes du TCA mèneront leurs efforts d'universalisation dans le cadre de ce plan de travail sur la base des orientations fournies dans la Trousse à outils sur l'universalisation du TCA qui a été élaborée par le WGTU à cette fin<sup>2</sup>. Cette démarche permettra d'assurer la cohérence du discours sur l'universalisation du TCA en ce qui concerne les motivations, les avantages et les difficultés liés à l'adhésion au TCA.

11. Les parties prenantes du TCA feront aussi la promotion du Fonds d'affectation volontaire, étant donné que les États signataires et les autres États ayant démontré de manière claire et sans équivoque leur engagement politique à adhérer au TCA et ayant besoin d'assistance pour le mettre en œuvre peuvent également soumettre des propositions de projets. Dans le même ordre d'idées, les parties prenantes du TCA feront la promotion du programme de parrainage du TCA et évoqueront d'autres fournisseurs d'assistance internationale.

12. Dans la mesure du possible et s'il y a lieu, les parties prenantes du TCA inviteront les États concernés à participer aux réunions du WGTU et, sur une base volontaire, à informer le WGTU de leur situation par rapport au TCA et des difficultés et problèmes éventuels concernant la ratification ou l'adhésion au Traité.

#### **Soutien du Secrétariat du TCA aux efforts ciblés d'universalisation du TCA**

13. Pour soutenir les efforts des champions régionaux de l'universalisation qui ciblent un ou plusieurs États spécifiques, le Secrétariat du TCA élaborera un document succinct avec le profil du TCA de l'État ou des États en question. Le profil du TCA comprendra, au minimum, des informations relatives aux éléments suivants concernant l'État ou les États en question :

- Les projets soumis au Fonds d'affectation volontaire (VTF) du TCA
- Les demandes d'assistance enregistrées dans la Base de données du TCA sur l'adéquation des besoins et des ressources
- Les candidatures au programme de parrainage du TCA
- La participation à la Conférence des États Parties (CEP) du TCA
- Les présentations et déclarations générales faites lors de la CEP du TCA et au sein des groupes de travail du TCA
- Le résultat des votes sur les résolutions relatives au TCA à l'Assemblée générale des Nations Unies
- La participation au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies (UNROCA)
- La participation aux dispositifs régionaux pertinents

14. Pour les efforts d'universalisation ciblés qui sont organisés en marge des réunions du TCA, le cas

<sup>2</sup> La Trousse à outils sur l'universalisation du TCA est disponible sur la page *Outils et orientations* du site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

échéant, le Secrétariat du TCA examinera de manière proactive si un parrainage peut être accordé aux participants concernés.

**Suivi des efforts d'universalisation du TCA**

15. Pour que le WGTU puisse gérer ce plan de travail et suivre et diriger sa mise en œuvre, « la mise en œuvre du plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation du TCA » constituera un point récurrent de l'ordre du jour du WGTU.

\*\*\*

**PIÈCE JOINTE AU PLAN DE TRAVAIL DU WGTU POUR LES EFFORTS D'UNIVERSALISATION DU TCA AU COURS DES CYCLES DE LA CEP11 À LA CEP13 : ÉTATS CIBLES**

**Les États de la région Asie-Pacifique qui ne sont pas encore des États Parties**

Sur la base des groupes régionaux d'États membres représentés à l'Organisation des Nations Unies (<https://www.un.org/dgacm/en/content/regional-groups>), le statut des États de la région Asie-Pacifique vis-à-vis du Traité au 16 avril 2024 est le suivant :

<i>États Parties (12)</i>	<i>États signataires (11)</i>	<i>Autres États (31)</i>
1. Afghanistan	1. Bahreïn	1. Arabie saoudite
2. Chine	2. Bangladesh	2. Bhoutan
3. Chypre	3. Cambodge	3. Brunéi Darussalam
4. Japon	4. Émirats arabes unis	4. Fidji
5. Kazakhstan	5. Malaisie	5. Îles Marshall
6. Liban	6. Mongolie	6. Îles Salomon
7. Maldives	7. Nauru	7. Inde
8. Palaos	8. Singapour	8. Indonésie
9. Philippines	9. Thaïlande	9. Iran (République islamique d')
10. République de Corée	10. Türkiye	10. Iraq
11. Samoa	11. Vanuatu	11. Jordanie
12. Tuvalu		12. Kirghizistan
		13. Koweït
		14. Micronésie (États fédérés de)
		15. Micronésie (États fédérés de)
		16. Myanmar
		17. Népal
		18. Oman
		19. Ouzbékistan
		20. Pakistan
		21. Papouasie-Nouvelle-Guinée
		22. Qatar
		23. République arabe syrienne
		24. République démocratique populaire lao
		25. République populaire démocratique de Corée
		26. Sri Lanka
		27. Tadjikistan
		28. Timor-Leste
		29. Tonga
		30. Viet Nam
		31. Yémen

**Les États signataires qui ne sont pas encore des États Parties**

Au 16 avril 2024, les États signataires suivants ne sont pas encore des États Parties :

<i>États signataires (28)</i>	
1. Angola	15. Kiribati
2. Bahreïn	16. Libye
3. Bangladesh	17. Malaisie
4. Burundi	18. Malawi
5. Cambodge	19. Mongolie
6. Colombie	20. Nauru
7. Comores	21. République-Unie de Tanzanie
8. Congo	22. Rwanda
9. Djibouti	23. Singapour
10. Émirats arabes unis	24. Thaïlande
11. États-Unis d'Amérique <sup>3</sup>	25. Türkiye
12. Eswatini	26. Ukraine
13. Haïti	27. Vanuatu
14. Israël	28. Zimbabwe

\*\*\*

<sup>3</sup> Cet État a signé le Traité, mais n'a plus l'intention de devenir un État Partie.

**ANNEXE B****DISCUSSIONS STRUCTURÉES DU WGTU SUR LES PRATIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE  
RATIFICATION/D'ADHÉSION ET D'INTÉGRATION  
LISTE DE QUESTIONS PRATIQUES SUR LA RATIFICATION/L'ADHÉSION ET SUR L'INTÉGRATION****Projet****Observation initiale**

1. La présente liste de questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et sur l'intégration concerne les discussions structurées du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration. Elle figure en annexe au projet de Rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10 et donne suite à l'instruction de la CEP9 d'« étudier les possibilités d'aligner [le] travail [du WGTU] sur les travaux principaux du WGETI », énoncée dans la proposition relative à la configuration et au contenu des travaux du WGETI qui a été adoptée lors de la CEP9<sup>1</sup>. Comme indiqué au paragraphe 14 du projet de Rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10, les questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et sur l'intégration sont fournies pour encadrer les contributions/présentations des délégations sur leurs pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration.

**Cadre général des discussions**

2. Le WGTU abordera les aspects pratiques de la ratification/l'adhésion et de l'intégration du TCA dans leur ensemble. Concrètement, le WGTU examinera la manière dont les États Parties abordent le processus de ratification ou d'adhésion, ainsi que le processus visant à évaluer si leurs lois, réglementations et politiques nationales sont conformes aux exigences du Traité et, si nécessaire, le processus visant à assurer la conformité avec le Traité. Le rôle de l'exécutif et du Parlement, les processus législatifs et les processus de consultation nationaux occuperont une place prépondérante.

**Questions***Ratification/adhésion*

1. Pouvez-vous expliquer le processus de ratification ou d'adhésion au TCA de votre État et les éventuels défis qu'il a dû relever ? Quels ministères, départements et/ou agences ont été impliqués dans le processus ? Qui a amorcé le processus ? La société civile ou l'industrie ont-elles été impliquées dans le processus ?
2. La ratification ou l'adhésion a-t-elle nécessité l'implication formelle du Parlement ?
3. La ratification ou l'adhésion de votre État a-t-elle été subordonnée à la conformité de vos lois, réglementations et politiques nationales avec le Traité ?

---

<sup>1</sup> Voir l'Annexe D du projet de Rapport du Président du WGETI à la CEP9 ([ATT/CSP9.WGETI/2023/CHAIR/767/Conf.Rep](https://www.un.org/development/desa/po2023/annexes/annex-d)).

*Mise en œuvre*

4. Comment la conformité des lois, réglementations et politiques nationales de votre État avec le Traité et les besoins de votre État en matière de mise en œuvre ont-ils été évalués ? Un processus d'évaluation formel a-t-il été mis en place ? Si oui, quels ministères, départements et/ou agences ont été impliqués dans ce processus ? Le Parlement, la société civile et/ou l'industrie ont-ils également été impliqués ? Quel a été le résultat de ce processus (par exemple, un document de réflexion, une feuille de route ou un plan d'action) ?
5. La mise en œuvre de du Traité par votre État a-t-elle impliqué l'élaboration de nouvelles lois et réglementations et/ou la modification de lois et réglementations existantes ? Pouvez-vous expliquer les étapes du processus législatif, y compris l'implication des ministères, départements et/ou agences concernés et les consultations de la société civile et/ou de l'industrie ?
6. L'élaboration de nouvelles lois et réglementations et/ou la modification de lois et réglementations existantes ont-elles impliqué la création formelle de nouvelles institutions chargées de la mise en œuvre du Traité ou l'attribution d'un mandat officiel à des institutions existantes (avec la mise en place éventuelle d'accords interinstitutions) ?

*Coopération et assistance internationales*

7. Existe-t-il des contributions spécifiques que la coopération internationale entre les États (Parties) et/ou la poursuite des discussions dans le cadre du processus du TCA pourraient apporter pour faciliter ou soutenir la ratification/l'adhésion et l'intégration du Traité ?
8. Votre État est-il en mesure de fournir une assistance à d'autres États Parties en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration du Traité ? Votre État a-t-il besoin d'une assistance en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration du Traité ou a-t-il déjà reçu une assistance à ce sujet dans le passé, par l'intermédiaire du VTF ou d'un autre prestataire d'assistance internationale ? Dans ce dernier cas, pourriez-vous donner des précisions à ce sujet ?

\*\*\*